

Admission à la vérification de compteurs d'énergie thermique et de compteurs d'eau chaude

du 19 février 2002

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Kamstrup A/S, Skanderborg (DK)

Requérant: Gebrüder Tobler AG, Urdorf (CH)



Sondes de température pour compteur d'énergie thermique.

Type: 65-56-421

Fabricant: Aquametro AG, Therwil (CH)

Requérant: Aquametro AG, Therwil (CH)



Calculateur de chaleur pour compteurs d'énergie thermique.

Type: CALEC ST

2^e adjonction

Fabricant: Metrix Systems AG, Felben-Wellhausen (CH)

Requérant: Metrix Systems AG, Felben-Wellhausen (CH)



Calculateur de chaleur pour compteurs d'énergie thermique.

Type: metrix 235mmx

Fabricant: Danfoss A/S, Nordborg (DK)

Requérant: Techem Messdienst AG, Zurich (CH)



Calculateur de chaleur pour compteurs d'énergie thermique.

Type: Classic S

19 février 2002

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz